209 P☒ NP☐DM225
Les répercussions d'un échange de terrains sur la biodiversité et l'intégrité écologique du parc national du Mont-Orford
Mont-Orford 6211-20-001

Mémoire
Parc national du Mont-Orford

Présenté par
L'Association pour la protection du lac Brompton

Le 28 janvier 2005

Description de l'organisme

Les objectifs :

- ✓ Grouper en association les propriétaires de résidences du lac Brompton et les personnes qui ont comme objectif la protection et l'amélioration du lac Brompton, de ses habitats fauniques et de son encadrement forestier.

- ✓ Promouvoir les intérêts culturels et sociaux des membres; s'occuper du bien-être social et matériel des résidents, soit par l'opération d'un centre de loisirs, soit par la promotion de services en commun, soit de toute autre manière.

- ✓ Promouvoir et défendre les intérêts des membres, faire à cet effet des représentations aux corps publics et prendre tout moyen utile.

L'Association pour la protection du lac Brompton (APLB), est un regroupement de personnes très dynamiques qui a réalisé plusieurs projets environnementaux (voir les journaux en annexe).

Les principales réalisations dans le domaine de l'environnement :

- ✓ Aménagement des premiers tunnels pour amphibiens au Canada.

- ✓ Présentation de conférences à un congrès international sur la sensibilisation de la population à la biodiversité et le fonctionnement des tunnels pour amphibiens.

- ✓ Campagne de sensibilisation sur la conservation de la biodiversité du marais du lac Brompton. Celle-ci a été diffusée à travers le Canada et a permis de sensibiliser des millions de personnes

- ✓ Réalisation d'une étude d'avant-projet pour la conservation de la biodiversité du marais du lac Brompton.

- ✓ Projet de plantation unique au Québec, revégétalisation des murs de pierres avec des plants d'iris au lac Brompton.

- ✓ Restauration du marais du lac Brompton par l'installation de 80 nichoirs à Canard branchu.

- ✓ Aménagement d'une frayère à dorés jaunes dans la rivière aux Herbages et dans le ruisseau Ély (plus de 1,5 million d'alevins ont été ensemencés depuis les 4 dernières années).

- ✓ 150 000 arbres et arbustes ont été plantés, depuis les 5 dernières années, afin de stabiliser les rives du lac Brompton

- ✓ Sensibilisation des riverains et la population à la protection des rives du lac Brompton

Après analyse du document de présentation «Parc du Mont-Orford, De nature et de plaisir » il en convient que certains points méritent une discussion plus approfondie sur l'avenir de ce parc national.

Le projet d'échange de terrains entre la Société et la compagnie Mont-Orford inc.

Cession de terrain

En ce qui concerne le retrait du terrain du parc, nous sommes très préoccupés par le fait qu'actuellement, le terrain étant sous bail entre la Société et la Compagnie Mont-Orford inc., le locateur peut exiger des conditions particulières au locataire. Advenant le cas où le terrain est retiré du parc et où la Compagnie Mont-Orford inc. en prend possession, il y aura dissolution du lien locateur et locataire entre les deux intervenants. Libéré de cette contrainte, Mont-Orford inc. pourra réaliser son village commercial et piétonnier sans nécessairement avoir des conditions environnementales particulières.

Recommandations

Dans l'acte de cession de terrain à Mont-Orford inc. :

- ✓ Que la Société exige des conditions de respect environnemental, notamment :
  - Un plan de gestion des sols qui permettrait de contrôler toutes les sources d'érosions
  - D'intégrer des marais filtrants afin de :
    - Régulariser le volume d'eau du bassin versant du ruisseau Castle afin d'éviter la formation de foyers d'érosion;
    - Capter le phosphore avant que celui-ci se rende au ruisseau Castle;

- De stabiliser tous les fossés de drainage après leur excavation avec des matelas de paillis et un ensemencement spécifique;

- Des clôtures à sédiments devront être utilisées aux endroits appropriés afin de capter les particules fines;

- De stabiliser les zones sans végétation le plus rapidement possible.

✓ Que la Société y inscrive des garanties légales.

✓ Que dans le non respect des conditions exigées une résiliation soit rattachée au contrat.

✓ Que la compagnie Mont-Orford inc. s'y engage à remettre des redevances à la Société pour la protection et la mise en valeur des ressources naturelles du parc.

Valeur marchande

Concernant l'échange de terrain, la Compagnie Mont-Orford inc. cède 2,04 km^2 et reçoit 1,32 km^2 représentant ainsi un gain de superficie pour le parc de 0,72 km^2. **EST-CE VRAIMENT UN GAIN POUR LE PARC ?** La compagnie Mont-Orford inc. veut obtenir le terrain adjacent aux pentes de ski. Or celui-ci est situé dans un endroit stratégique ayant une valeur commerciale beaucoup plus grande qu'un territoire localisé surtout en périphérie des limites actuelles du parc.

On peut imaginer, sans risque de se tromper, que le terrain retiré du parc a une valeur de plusieurs millions. Si on prend comme hypothèse qu'un tel terrain pourrait se vendre à un taux de 25 000 à 50 000 $ l'acre, on obtient une valeur de 8 à 16 millions de dollars. **On ne peut pas utiliser dans le présent cas, en termes d'échange de terrain, que des superficies.** Si c'est le cas on fait une erreur fondamentale. La Société se doit de faire un échange équitable entre les deux parties.

Ceci étant dit, il en demeure que nous sommes intéressés à la proposition si celle-ci est équitable pour les deux parties.

Le marais du lac Brompton

Dans le document de présentation, nous sommes heureux de constater que vous avez intégré le marais du lac Brompton. En effet, l'APLB a investi beaucoup d'énergie à la protection, à la préservation et à la conservation de la biodiversité du marais du lac Brompton. De plus, le lac Brompton et son marais ont des aspects distinctifs qui en font une configuration unique.

D'une superficie de 5,4 km^2, le marais du lac Brompton est l'un des plus importants dans les Cantons-de-l'Est. Selon une étude de maîtrise réalisée à l'Université de Sherbrooke en 1969, le marais du lac Brompton et ses environs renferment 459 espèces de plantes vasculaires dont 8 plantes rares (tableau 1). En effet, le marais du lac Brompton possède trois zones différentes. La section sud du marécage est le milieu le plus évolué, où la forêt est en train de reconquérir le secteur. Dans celui-ci, on retrouve une frênaie noire. Le versant, Ouest quant à lui est un intermédiaire alors que le versant Est est à l'état primaire, c'est-à-dire que l'eau y circule encore facilement.

Le marais du lac Brompton possède non seulement des plantes rares mais une population d'amphibiens et de reptiles dont certaines espèces sont en situation précaire. Selon une étude réalisée par l'Association, 19 espèces d'amphibiens et de reptiles ont été recensées. Parmi celles-ci, la grenouille des marais, la

salamandre sombre du Nord et la salamandre pourpre sont en situation préoccupante au Québec.

Tableau 1. Liste des 8 plantes rares localisées dans le marais et ses environs

Nom vulgaire	Nom latin
Adiante pédalé	*Adiantum pedatum* L.
Dryoptéride de Goldie	*Dryopteris goldiana* (Hook) A. Gray.
Rubanier rameux	*Sparganium androcladum* (Engelm) Morong.
Cinna Roseau	*Cinna arundinacea* L.
Ariséma de Stewardson	*Ariseama stewardsoni* Britton
Hammamelis de virginie	*Mammamelis virginiana* L.
Arabette lisse	*Arabis laevigata* (Muhl.) Poir.
Cornouiller à feuilles alternes	*Cornus alternifolia* L.F.

Par ailleurs, la route 220 qui longe et sépare le marais du lac Brompton possède présentement les premiers tunnels au Canada pour le passage des amphibiens. Depuis 1997, un montant de 225 000 $ a été investi dans ce projet par une vingtaine de partenaires. Le site et les aménagements ont reçu une visibilité internationale. Au printemps 2006, une halte nature est prévue pour la sensibilisation de la population au fonctionnement des tunnels et à la conservation de la biodiversité du marais du lac Brompton.

Enfin le lac Brompton et son marais sont au cœur du bassin versant de la rivière Saumon et reconnu par le Fonds mondial pour la nature (WWF). Le marais a également été classé par la FAPAQ comme étant aire de concentration des oiseaux aquatiques

Selon la carte « les limites proposées », la Socété envisage d'incorporer seulement la partie sud du marais du lac Brompton. La fragmentation des habitats est aujourd'hui considérée comme étant la cause majeure de la perte de la diversité biologique globale. Des habitats fragmentés et isolés supportent généralement moins d'espèces et les populations présentes sont de dimensions plus restreintes. Le résultat est une perte probable de la variabilité génétique et la diminution de la capacité de ces populations à s'adapter aux changements environnementaux.

Selon le ministère de l'Environnement « une aire protégée vise avant tout la conservation des espèces et leur viabilité génétique ainsi que le maintien des processus naturels et des écosystèmes qui entretiennent la vie et ses diverses expressions. De plus les aires protégées ne sont pas le seul mécanisme de

sauvegarde de la biodiversité, mais elles constituent certainement la pierre angulaire dont chaque gouvernement doit tenir compte pour l'atteinte des objectifs de maintien et d'utilisation durable de la biodiversité. D'ici 2005, le Québec s'est donné comme objectif d'atteindre une superficie en aires protégées de l'ordre de 8 % »

En 1979, lors des audiences publiques, plusieurs organismes avaient recommandé d'introduire le marais du lac Brompton dans le parc. Malheureusement, depuis les vingt dernières années, la partie Ouest a subi un développement.

Par ailleurs, le côté Est du marais du lac Brompton, possède une ceinture riveraine encore intacte qui forme un corridor naturel exceptionnel d'un intérêt écologique d'une très grande valeur. Acquise par l'organisme Canards illimités, cette bande de terrain devrait être annexée au parc (carte 1).

Est-ce que nous devons encore attendre que ce patrimoine exceptionnel s'effrite sous nos yeux ?

Recommandations

- ✓ Que l'ensemble du marais soit annexé au parc national du Mont-Orford
- ✓ Que la bande de terrain localisée sur la rive Est du marais du lac Brompton soit également annexée au parc national du Mont-Orford
- ✓ Que l'ajout de cette bande de terrain complète un échange plus équitable entre la Société et la Compagnie Mont-Orford inc.

Carte 1. Annexion du marais et de sa rive Est au parc national du Mont-Orford